



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

L'adaptation des paramètres de calcul des pensions dans une optique de long terme

Douzième colloque du COR

*Systemes de retraite, évolutions démographiques
et croissance économique*

Didier Blanchet

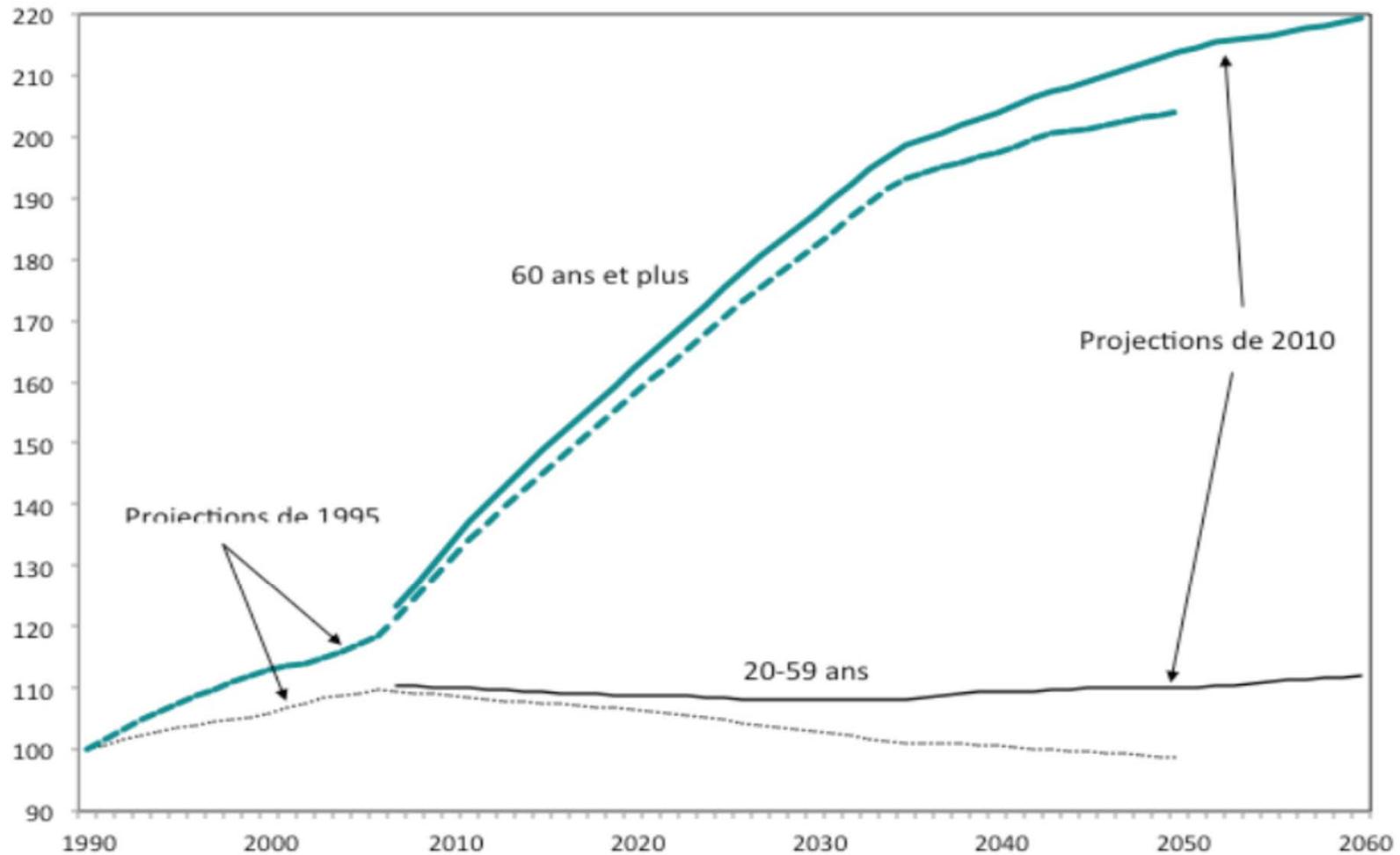


Quelques rappels sur la nature du vieillissement...

- Un vieillissement qu'on s'était au départ représenté « par le bas » (moins d'actifs)
 - Mais qui est principalement « par le haut » (plus de retraités)
 - Au sein duquel s'imbriquent plusieurs composantes :
 - l'effet des gains passés et anticipés d'espérance de vie
 - dont, pour les premiers, la part qui a été temporairement contrebalancée par le passage en activité des baby-boomers
- Au total, un phénomène qui combine
 - Un acquis incompressible : gains d'espérance de vie passés et retour à la normale après la parenthèse du baby-boom
 - Des composantes plus hypothétiques :
 - ampleur des gains futurs d'espérance de vie...
 - ...et aléas possibles sur les niveaux futurs de la natalité et des migrations

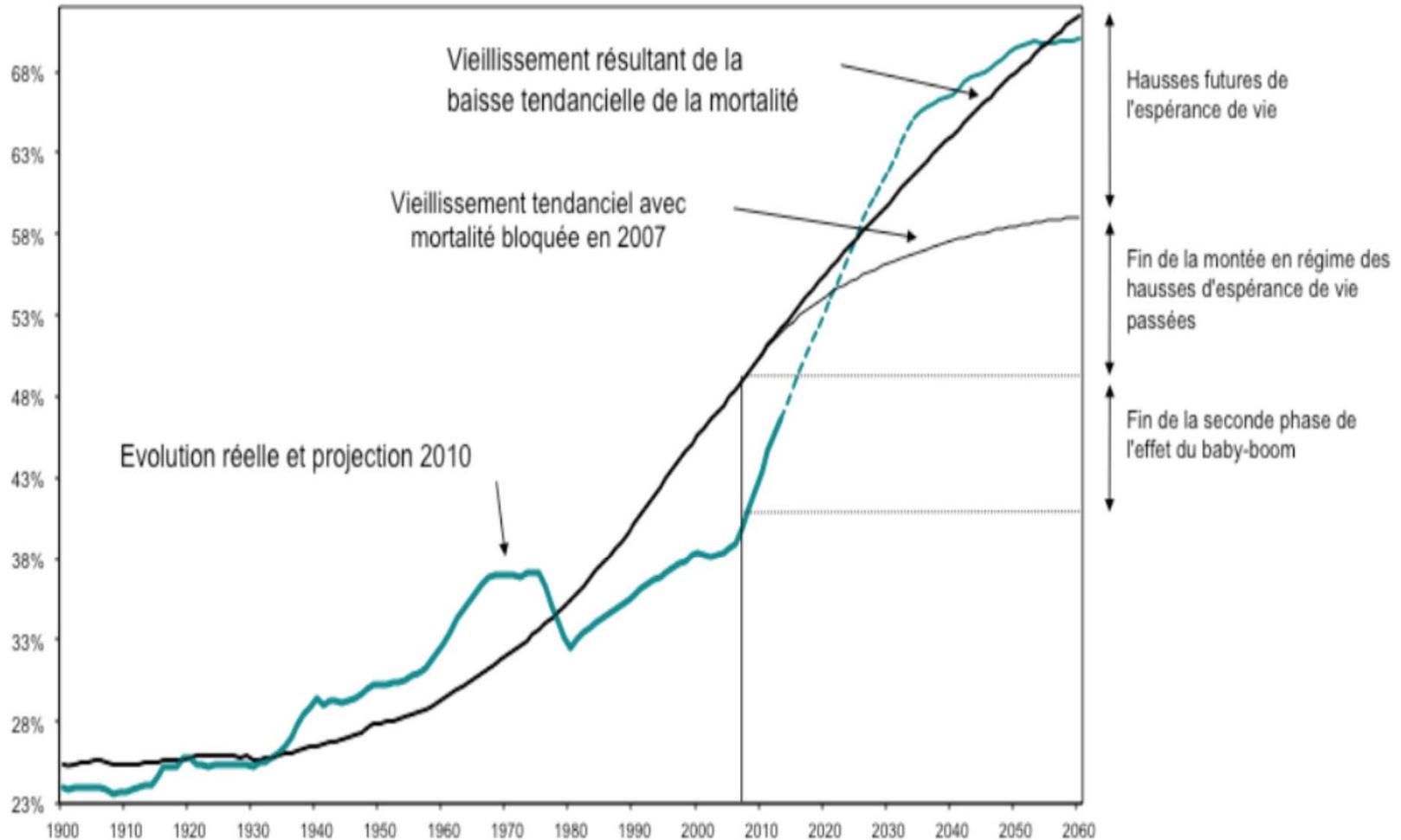
Les composantes du vieillissement (1)

(valeurs base 100 en 1990 - source : Blanchet et Le Gallo, 2013)



Les composantes du vieillissement (2)

(ratio 60 ans et +/20-59 ans - source : Blanchet et Le Gallo, 2013)



...et sur ses conséquences

- Ce vieillissement modifie les conditions du partage du produit national entre actifs et retraités
 - D'une façon qui est en principe indépendante de la croissance...
 - ...puisque l'état du système s'évalue à l'aide de grandeurs *relatives* : taux de cotisation et ratio pensions/salaires
- Les trois réponses pures, par rapport à la situation du début des années 1990
 - Hausse des cotisations uniquement : de 10-12 % jusque vers 18-20 % du PIB, si *statu quo* sur les autres paramètres
 - ou seulement une baisse du ratio pension/salaire : quasi-division par deux
 - ou uniquement le décalage de l'âge de la retraite : de 7 à 10 ans
 - soit bien plus que ce que donne une règle d'indexation sur l'espérance de vie, qui ne gère que sa croissance à venir

Questions posées...

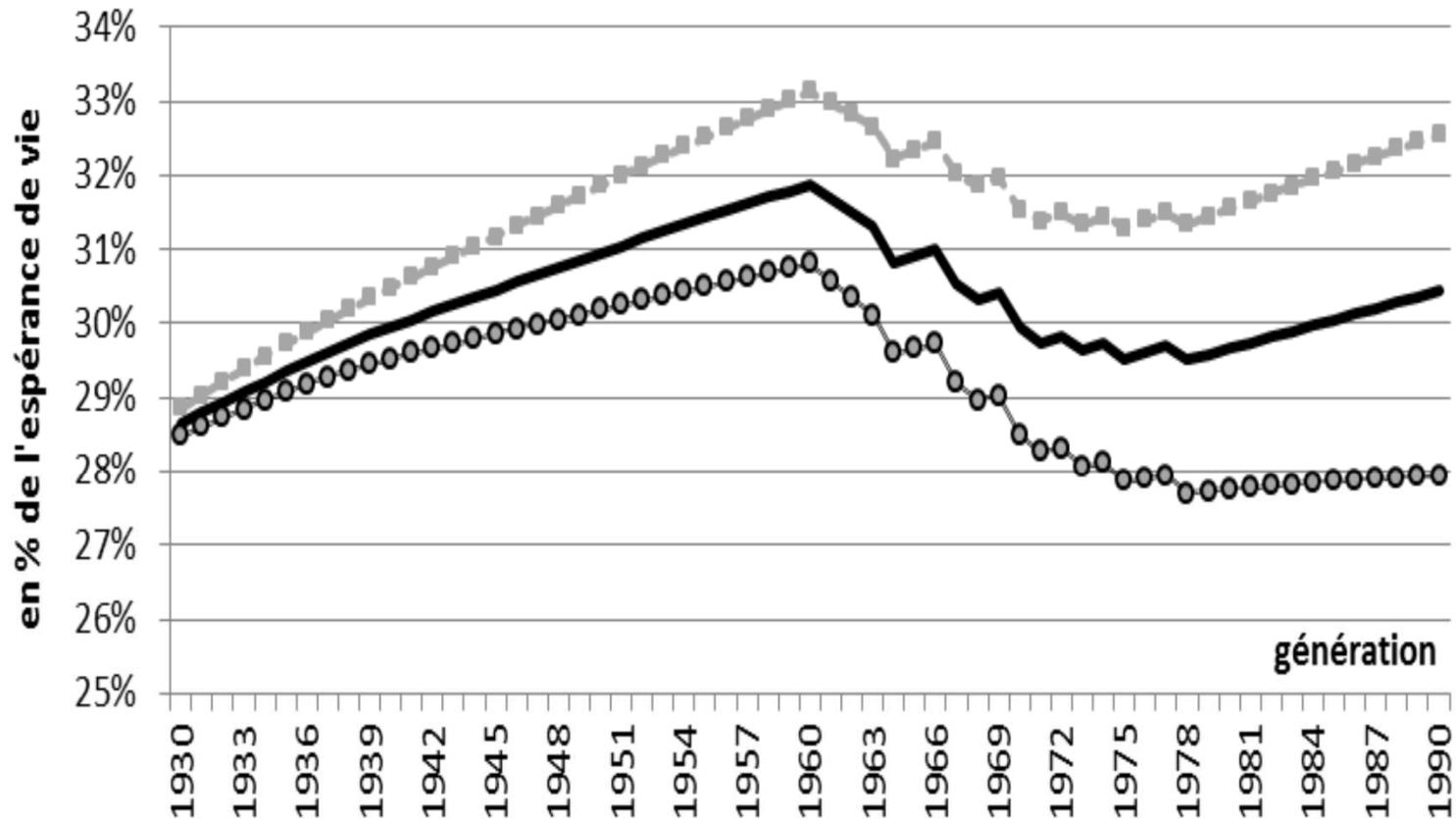
- L'apport et les limites de ce qui a été mis en œuvre dans la pratique
 - Des mesures relatives à l'âge de la retraite
 - Et des mesures affectant le niveau relatif des pensions
 - qui ont principalement joué sur l'indexation prix
 - et dont l'efficacité dépend donc de la croissance
- Peut-on et faut-il envisager d'autres choses ?
 - Discussion de deux pistes inspirées du rapport Moreau
 - Mention des pistes plus structurelles

Les mesures relatives à l'âge

- Un exemple de mesure faisant un lien direct avec la démographie et gérant son caractère incertain
 - Le lien entre durée d'assurance et progression future de l'espérance de vie, dans la réforme de 2003
 - Mesure simple à légitimer en termes d'équité intergénérationnelle mais insuffisante, au vu de ce qu'on a dit sur les facteurs du vieillissement...
 - ...d'autant qu'elle ne porte que sur un déterminant indirect de l'âge de liquidation, la durée d'assurance
- Mesure complétée par d'autres dispositions, car insuffisante
 - Notamment la modifications des bornes d'âge (2010)
 - Avec le risque de création d'à-coups non justifiés du point de vue de l'équité intergénérationnelle

Ratio durée de retraite/espérance de vie

(cas type de salarié non cadre du privé - source : COR, 2014)



— Scénario central de mortalité —●— Variante de mortalité haute - - - ■ - - - Variante de mortalité basse

Mesures relatives au niveau relatif des pensions (1)

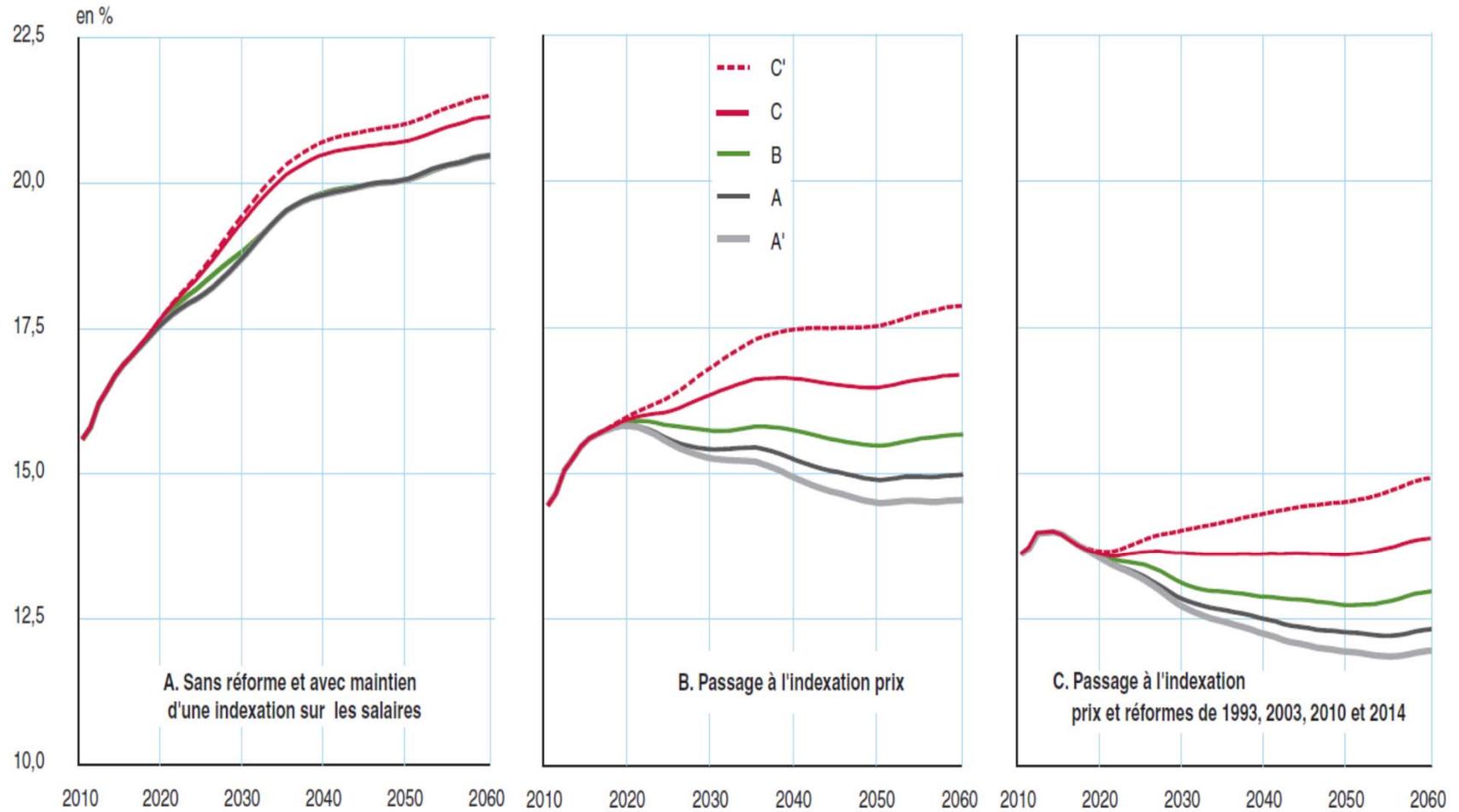
- De manière générale, ce niveau relatif dépend de deux paramètres
 - Le taux de remplacement à la liquidation
 - L'évolution des pensions après liquidation
- On a agi sur les deux paramètres
 - À la liquidation
 - Pas de modification du taux « officiel » pour les départs au taux plein
 - Mais baisse du salaire de référence auquel s'applique ce taux inchangé
 - calcul sur les 25 meilleures années
 - et sur la base de salaires passés revalorisés comme les prix plutôt que selon la croissance du salaire moyen
 - Après liquidation, indexation également sur les prix

Mesures relatives au niveau relatif des pensions (2)

- Ces indexations prix conduisent les retraites à prendre du retard par rapport aux salaires
 - Sur une période d'environ 30 ans...
 - Avant que l'effet *noria* ne rejoue à plein
- Elles résolvent ainsi une part très substantielle des déséquilibres *ex ante*
 - Mais elles « sur- » ou « sous-ajustent » si la croissance est plus rapide ou moins rapide
 - ...et ne prennent pas en compte les surprises possibles en matière de croissance démographique
 - ...ce qui laisse augurer de fréquentes corrections de trajectoire
- Peut-on envisager autre chose ?

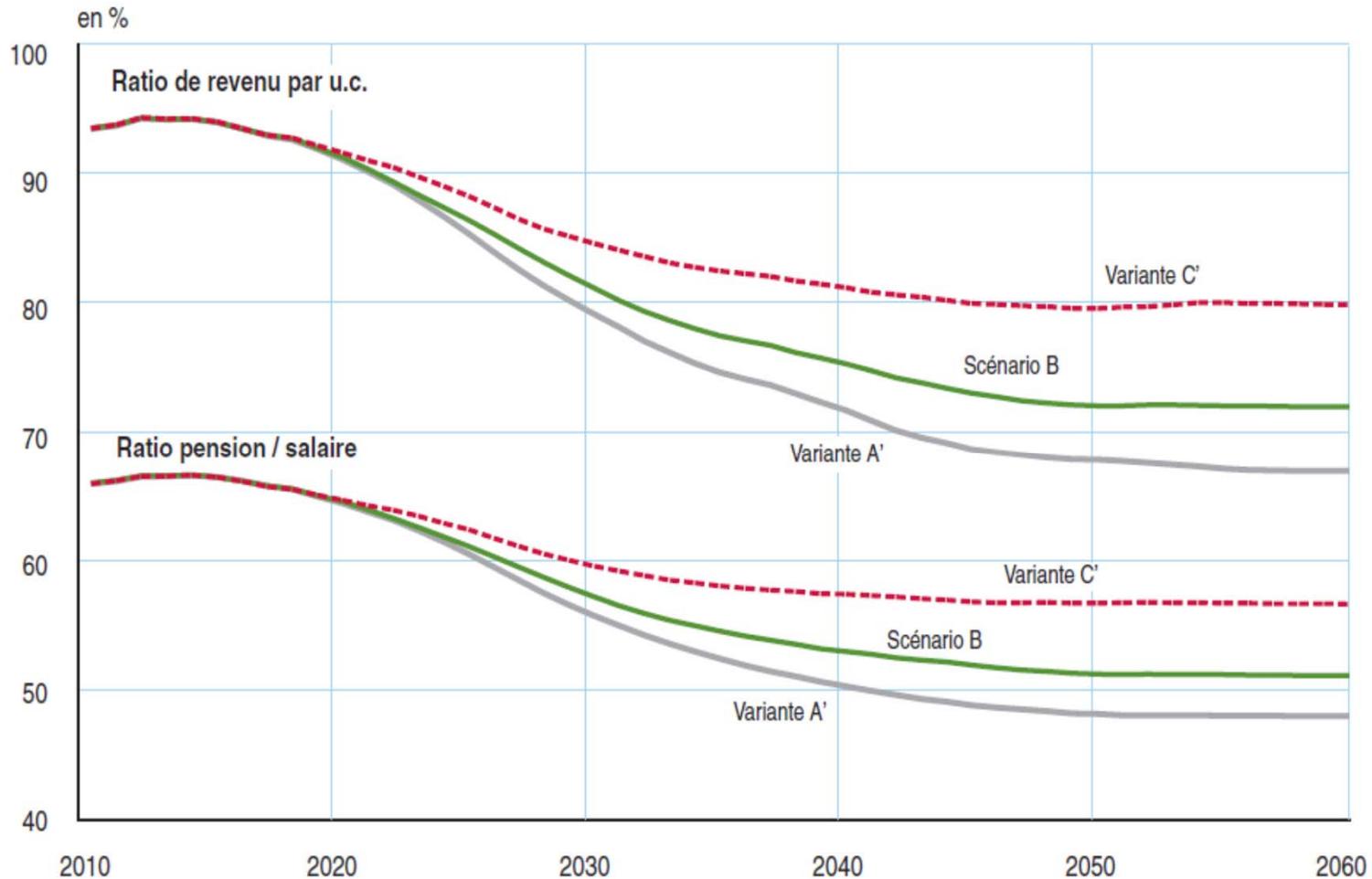
Projections du ratio retraites/PIB

(source : Marino, 2014)



Projections du pouvoir d'achat relatif des pensions

(source : Marino, 2014)



Deux pistes inspirées du rapport Moreau (1)

- **Piste 1** : basculer de l'indexation prix à des indexations « salaires - x % »
 - Le fait que l'équilibre soit atteint avec indexation prix et une croissance réelle de 1,5 % par an suggère de prendre $x \approx 1,5$ %
 - Selon les simulations, la trajectoire du système serait alors beaucoup plus indépendante des hypothèses de croissance à venir
- **Mais**
 - « Salaires - 1,5 % » peut se traduire par des baisses réelles de pension en cours de retraite : moins protecteur que l'indexation prix si croissance lente
 - Problème par rapport aux retraités du public : pas la même incidence dans un régime « 25 meilleures années » et un régime « fin de carrière »
 - La valeur $x = 1,5$ % ne garantit l'équilibre que pour une certaine démographie, celle du scénario de référence, pas les autres
 - Ce système ne gère que l'aléa économique, pas l'aléa démographique

Deux pistes inspirées du rapport Moreau (2)

- **Piste 2** : une gestion plus directe de la contrainte démographique
 - À cotisations données, l'équilibre de la répartition suppose que la croissance de la pension moyenne soit égale à celle des salaires diminuée de celle du ratio retraités/actifs
- Peut se traduire, en annuités, sous une forme qui fait peser le même effort sur le flux et le stock de retraités
 - Revalorisation sur le salaire moyen pour les salaires portés aux comptes
 - Ce qui ré-arrime la base de liquidation au salaire moyen du moment
 - En contrepartie, abattement sur le taux d'annuité, qu'on fait évoluer en sens inverse du ratio retraités/actifs
 - Puis, après liquidation, revalorisation sur les salaires moins la croissance ultérieure du ratio retraités/actifs

Deux pistes inspirées du rapport Moreau (3)

- **Caractéristiques de cette deuxième option**
 - Pour les trente prochaines années, donne à peu près la même trajectoire du ratio pensions/PIB que la règle « salaires - 1,5 % » en scénario central
 - ...mais aussi la même trajectoire quel que soit le scénario démographique
 - ...et assure des ajustements parallèles dans le privé et le public
 - ...en étant également transposable dans les régimes par points
 - L'équivalent en points est l'indexation salaires pour la valeur d'achat du point et l'indexation salaire-correcteur démographique pour sa valeur de service
- **Mais**
 - L'indexation salaires-correcteur démographique peut à nouveau être trop sévère durant l'ensemble de la phase de transition
 - Et, au delà, revient au contraire à une indexation complète sur les salaires
 - Socialement avantageuse, mais globalement coûteuse
 - Sauf à la financer par des durcissements supplémentaires du taux initial ou de l'âge de liquidation

Des pistes plus radicales ?

- **Comptes notionnels**
 - Gèrent l'évolution du taux croissance par le rendement dont bénéficie le capital notionnel en phase d'accumulation des droits (croissance économique et démographique)
 - ...et les variations de l'espérance de vie *via* le coefficient de conversion
 - ...mais équilibrage pas forcément très rapide
 - Ce qui est plus facile à gérer avec de fortes réserves, tel qu'en Suède
- **Points généralisés**
 - Ce vers quoi pourrait faire tendre *de facto* l'application homogène des règles du type salaire-correcteur démographique à l'ensemble des régimes actuels, qu'ils soient en points ou en annuités
 - Sans nécessairement avoir à passer par la case « réforme structurelle »
- **Sans forcément remettre en cause les avantages non contributifs**
 - ...ni les possibilités d'ajustements supplémentaires *via* les taux de cotisation, si marges de manœuvre il y a

Il existe donc des pistes à explorer...

- ...sans sous-estimer les nombreuses questions techniques
 - Sur quels indicateur précis fonder l'indexation ?
 - Salaire (lequel ?) ou productivité (laquelle ?) ?
 - Ratio : retraités/actifs, retraités/actifs occupés, population en âge de retraite/en âge d'activité ?
 - L'articulation avec la gestion de l'âge est un sujet complexe, surtout quand il y a flexibilité du choix de l'âge avec un menu de choix lui-même complexe
 - Question cruciale de l'arbitrage entre gestion du taux de remplacement à la liquidation et l'indexation après liquidation
 - Garde-fous si les règles d'indexation s'avèrent conjoncturellement trop sévères et ont besoin d'être adoucies : comment finance-t-on ?
- Tous ces sujets sont explorables *ex ante* par simulation
 - Y compris en termes d'impacts microéconomiques
 - Et pas seulement dans une série limitée de scénarios : tests de robustesse
- Si compromis raisonnables entre robustesse et équité, reste le problème de la mise en œuvre et de l'acceptabilité sociale...



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Présentation en ligne sur **www.cor-retraites.fr**

Douzième colloque du COR

*Systemes de retraite, évolutions démographiques
et croissance économique*